

---

# OBJECTIF PROGRAMME 2030 ET AGENDA 2063 : L'ÉTAT DE DROIT, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE

1<sup>er</sup> et 2 juin 2016

Hyatt Regency Dar es Salaam, The Kilimanjaro  
Dar es Salam, République unie de Tanzanie

## Égalité et autonomisation au travers de l'accès à la justice : Les questions de santé DOCUMENT D'INFORMATION

### OBJECTIF

Ce document décrit le lien entre état de droit, accès à la justice et promotion de la santé. Il se penche sur le rôle essentiel d'un environnement juridique favorable et de l'accès à la justice pour garantir la santé et le bien-être de tous en Afrique. Il pose les bases d'un débat sur la manière de renforcer les lois ainsi que les capacités des institutions en vue de résoudre les défis de santé, conformément aux objectifs et cibles inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie africaine de la santé 2016-2030.

### CONTEXTE

La Stratégie africaine de la santé 2016-2030 note que la majorité des pays du monde ayant les taux les plus élevés de mortalité maternelle et infantile sont situés en Afrique. Le retard de croissance des enfants demeure un problème de santé publique majeur, dont les différents facteurs comprennent des obstacles socioculturels, la pauvreté, ainsi que le manque d'eau, d'installations sanitaires, d'hygiène et de nourriture saine et nutritive.

La récente épidémie du virus Ebola et le risque accru d'épisodes de grande ampleur et incontrôlés de fièvre jaune dans les zones urbaines montrent bien qu'il est nécessaire d'apporter des réponses plus fortes au niveau national et régional à ces réelles menaces pour la santé publique. La résistance à des antibiotiques majeurs augmente tandis que le commerce illégal de médicaments contrefaits ou de moindre qualité se développe.

Néanmoins, dans les décennies à venir, les maladies non transmissibles – notamment le cancer, le diabète, les troubles cardiaques, pulmonaires et mentaux – ainsi que les accidents et blessures constitueront la première cause de maladie et de décès dans bon nombre de pays africains. Les facteurs de risque des principales maladies non transmissibles sont le tabac, le manque d'activité physique, une mauvaise alimentation (trop riche en sel, en sucre et en graisse) et une consommation nocive d'alcool. Les jeunes, surtout ceux qui vivent dans les zones urbaines, sont de plus en plus les cibles de publicités pour le tabac, l'alcool et les aliments et boissons trop riches en sel/sucre/graisses saturées et pauvres sur le plan nutritif.

Les femmes et les filles sont principalement touchées par les maladies transmissibles, que ce soit directement ou en prenant soin de proches contagieux.

Presque tous les obstacles à la prévention, aux traitements et services de soins – y compris palliatifs – ont une dimension juridique. Pourtant, les cadres législatifs censés promouvoir la santé sont

généralement inadaptés. Les capacités nationales sur le continent africain en termes d'élaboration et d'application de politiques de santé demeurent faibles. Cette région représente 25 % du fardeau mondial des maladies mais elle ne compte que 3 % des professionnels de la santé dans le monde.

Les réponses des États à ces défis en matière de santé et de développement sont guidées par plusieurs cadres mondiaux et régionaux. En 2015, le Programme 2030 a inclus les questions de santé et de développement allant au-delà des maladies infectieuses (ce qui faisait l'objet de l'objectif du millénaire pour le développement 6). Outre l'objectif de développement durable (ODD) 3 – *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* – d'autres ODD et leurs cibles respectives sont directement liés à la santé, comme l'ODD 2 (nutrition), l'ODD 6 (eau et assainissement) et l'ODD 11 (villes).

L'Agenda 2063 mentionne un meilleur niveau de santé dans l'Aspiration 1, objectif 3 (citoyens en bonne santé et bien nourris) et l'Aspiration 6 (développement axé sur les citoyens). Le Plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 engage les États africains à réduire de moitié le nombre de cas de malnutrition et de mortalité maternelle, infantile et néonatale, à garantir l'accès universel aux traitements antirétroviraux contre le VIH, et à réduire de moitié le nombre de décès dus au SIDA et à la malaria par rapport aux chiffres de 2013. L'Agenda 2063 et le Plan de mise en œuvre évoquent également les facteurs déterminants de la santé. Par exemple, le Plan indique que d'ici à 2023, neuf Africains sur 10 auront accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La Stratégie africaine de la santé 2016-2030 reconnaît ces cadres et conseils, et offre aux membres de l'Union africaine et aux principales parties intéressées des principes d'orientation, tels que la santé en tant que droit de l'homme, l'équité, des systèmes de santé responsables, l'égalité des genres, une prévention efficace et économique, et une coopération régionale.

Les cadres juridiques internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme permettent aussi d'orienter les législations nationales et d'autres mesures juridiques et réglementaires. Les principales questions de santé comme le VIH font l'objet de lignes directrices techniques précises dans le domaine juridique<sup>1</sup>. Les leçons tirées du VIH, qu'elles aient trait aux droits de l'homme ou au droit, sont également examinées dans le cadre des maladies non transmissibles<sup>2</sup>. Par ailleurs, les donateurs sont de plus en plus nombreux à reconnaître le caractère essentiel du droit et des droits de l'homme pour réaliser les objectifs de santé<sup>3</sup>.

L'Organisation mondiale de la santé a publié des recommandations quant à la réglementation de la commercialisation d'aliments et de boissons non alcoolisées destinées aux enfants. Les autres régions disposent d'un nombre croissant d'éléments témoignant de l'impact de taxes sur les boissons sucrées pour réduire l'obésité et le diabète, et améliorer l'hygiène alimentaire.

## DÉBAT

L'état de droit est de plus en plus vu comme un facteur fondamental de la santé qui sous-tend d'autres facteurs socioéconomiques, politiques et culturels associés à la santé<sup>4</sup>. Plus simplement, il est crucial de renforcer l'état de droit et les capacités liées en ressources humaines pour réaliser les

---

<sup>1</sup> Programmes clés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination et à renforcer l'accès à la justice dans les ripostes nationales au VIH, note d'orientation – ONUSIDA, 2012, [http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/IC2339\\_KeyHumanRightsProgrammes\\_fr.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/IC2339_KeyHumanRightsProgrammes_fr.pdf).

<sup>2</sup> Human rights based approaches and domestic legal responses to NCDs: lessons learned. Report of an expert meeting – OIDD, La Haye, septembre 2015, <http://www.idlo.int/news/highlights/human-rights-approach-non-communicable-diseases>.

<sup>3</sup> Fonds mondial, <http://www.theglobalfund.org/fr/strategy/>.

<sup>4</sup> Association of rule of law and health outcomes: an ecological study – Pinzon-Rondon et al., BMJ Open 2015;5:e007004 doi:10.1136/bmjopen-2014-007004, <http://bmjopen.bmj.com/content/5/10/e007004.abstract>.

objectifs de santé prévus par le Programme 2030, l'Agenda 2063, la Stratégie africaine de la santé et d'autres cadres mondiaux et régionaux de développement en Afrique.

Le secteur du droit et de la justice joue un rôle capital, bien que rarement reconnu, pour relever chaque défi de santé. Les systèmes de couverture maladie universelle ne peuvent être établis, financés et contrôlés que par le biais de processus et structures instaurés par la loi. Une bonne gouvernance des systèmes de santé implique aussi la participation de la société civile, ainsi qu'un certain degré de transparence et de reddition de comptes de la part des gouvernements.

Des environnements juridiques favorables sont essentiels pour réduire le fardeau des maladies transmissibles ou non, ainsi que le nombre de blessures, et pour fournir des soins, des traitements et une assistance aux personnes concernées. Les États ont besoin d'exercer des pouvoirs juridiques et de disposer de capacités en ressources humaines pour pouvoir réglementer la production, la commercialisation et la vente de tabac et d'autres produits nocifs, et pour se défendre en cas de procédures judiciaires infondées menées devant les juridictions nationales et internationales.

Une justice pénale efficace est primordiale pour limiter la circulation de médicaments contrefaits et de moindre qualité à travers le continent africain. Il est nécessaire de comprendre les obligations juridiques internationales de protection de la propriété intellectuelle afin de garantir l'accès à des médicaments abordables. Par ailleurs, il est fondamental d'avoir la capacité juridique de comprendre les traités de commerce et d'investissement pour réglementer, à l'échelle nationale, l'importation d'aliments et de boissons nocifs.

Les capacités juridiques dans le domaine de la santé publique – au sens large – sont cruciales pour réaliser les objectifs de santé du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'étendue des capacités juridiques en la matière nécessaires pour atteindre ces objectifs est encore mal comprise. Peu de diplômés en droit ont la vision multidisciplinaire et les moyens leur permettant de soutenir des actions gouvernementales et de parvenir aux résultats souhaités.

Une meilleure éducation juridique et des partenariats entre les facultés de droit, de médecine et d'économie, entre autres domaines, doivent être mis en place de toute urgence pour soutenir des systèmes résilients pour une santé durable. Les réseaux de la société civile, y compris les entités de défense des droits civils et politiques, doivent être impliqués pour garantir des débats publics sérieux sur l'affectation de ressources à la santé. Des plans de renforcement des capacités sur le long terme ainsi qu'une assistance d'urgence à court terme sont également nécessaires. Les environnements juridiques favorables et les capacités juridiques dans le domaine de la santé publique doivent être reconnus comme des piliers des systèmes de santé africains.

L'accès à la justice – que ce soit devant les tribunaux ou par le biais de mécanismes parallèles de résolution des litiges ou de systèmes judiciaires traditionnels – peut contribuer à faciliter l'accès aux services de santé pour les filles et les femmes, ainsi que pour les populations vulnérables et marginalisées<sup>6</sup>. Les procédures judiciaires peuvent permettre de contester des lois formulées en des termes trop vagues en se fondant sur des motifs inscrits dans la Constitution (par ex : des mesures de santé publiques inadaptées pour lutter contre les maladies infectieuses). Elles peuvent aussi contribuer à défendre les droits à la santé de certaines populations (par ex : les femmes enceintes séropositives au VIH qui ont besoin d'un traitement pour les empêcher de transmettre le virus au bébé au moment de l'accouchement). D'un autre côté, des conseils et une assistance

---

<sup>5</sup> Voir par exemple *VIH et le droit : Risques, droits et santé*, rapport de la Commission mondiale sur le VIH et la loi – PNUD, 2012, <http://www.hivlawcommission.org/>.

<sup>6</sup> Voir par exemple *Bringing Justice to Health: The impact of legal empowerment projects on public health* – Open Society Foundations, 2013, <https://www.opensocietyfoundations.org/projects/justice-and-development>.

juridiques fiables pour un prix raisonnable peuvent aider des groupes vulnérables à lutter contre la discrimination (par ex : les populations principalement exposées au risque d'infection par le VIH)<sup>7</sup>.

Étant donné que les procédures judiciaires vont souvent de pair avec une mobilisation sociale, le respect des droits civils est indispensable. La révolution mondiale contre le prix des médicaments et pour l'accès aux génériques a commencé en 2000 en Afrique du Sud et était défendue par des organisations de patients de la société civile, des communautés et des militants spécialistes du droit. Lorsque les entreprises pharmaceutiques mondiales ont intenté une action en justice pour contester la politique gouvernementale, le tribunal a autorisé les organisations de la société civile à prendre part à la procédure pour soutenir cette politique. La mobilisation sociale de grande ampleur a entraîné une couverture médiatique très importante, et les entreprises pharmaceutiques ont abandonné les poursuites. Grâce à cela, des millions de personnes en Afrique et dans le reste du monde ont maintenant accès aux traitements essentiels contre le VIH et d'autres maladies à un prix plus abordable.

---

<sup>7</sup> Voir par exemple Manuel pratique sur le renforcement des services juridiques liés au VIH – OIDD, ONUSIDA, PNUD, 2012, <http://www.idlo.int/publications/toolkit-scaling-hiv-related-legal-services-english>.

## QUESTIONS POUR GUIDER LE DÉBAT

1. Quelles leçons peuvent être tirées de l'expérience de l'Afrique quant au lien entre état de droit et système efficace de santé publique ? Quels sont les principaux éléments empêchant d'instaurer un environnement juridique permettant de garantir la santé pour tous en Afrique ?
2. Comment pouvons-nous renforcer l'accès à la justice pour des questions de santé au travers de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 de développement durable ?
3. Quelles sont les mesures à prendre pour appliquer les principes d'orientation de la Stratégie africaine de la santé (santé en tant que droit de l'homme, équité, systèmes de santé responsables, égalité des genres, prévention efficace et économique, et coopération régionale) ?
4. Quelles sont les mesures à prendre dans le domaine juridique pour aider les gouvernements africains à faire face aux fléaux de santé du XXI<sup>e</sup> siècle (par ex : virus Ebola, Zika et maladies non transmissibles) ?
5. Comment les pays africains peuvent renforcer leurs capacités juridiques pour relever les défis de santé actuels et futurs sur ce continent, à l'échelle nationale et régionale ? Quels partenaires doivent être impliqués (gouvernements, secteur universitaire, société civile, secteur privé) et comment ?

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Stratégie africaine de la santé 2016-2030 (en anglais) : <http://www.nepad.org/resource/africa-health-strategy>.
- *Le Programme de transformation de la santé en Afrique 2015-2020 : une vision pour la couverture sanitaire universelle* : <http://apps.who.int/iris/handle/10665/208597>.
- *Doing justice to sustainable development: Integrating the rule of law into the post-2015 development agenda*, OIDD, 2014 : <http://www.idlo.int/publications/doing-justice-sustainable-development>.
- *Justice Programs for Public Health: A good practice guide*, Open Society Foundations, 2015 : <https://www.opensocietyfoundations.org/publications/justice-programs-public-health>.

Les opinions exprimées dans le présent document d'information ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIDD ou des partenaires de la Conférence.